Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet d'une fauconnerie à Sainte-Croix Deux variantes seront proposées à l'autorité fédérale

Projet d'une fauconnerie à Sainte-Croix

Deux variantes seront proposées à l'autorité fédérale

L'Office vétérinaire fédéral a répondu négativement à la demande du promoteur d'un projet de volerie à Sainte-Croix - " Les rapaces du balcon du Jura " - qui désirait détenir les oiseaux, non pas en volière ainsi que l'exige la législation, mais au moyen d'un dispositif d'attache. Afin de reconsidérer cette problématique, les principaux intéressés se sont réunis au Service vétérinaire cantonal et présenteront un nouveau projet aux autorités fédérales.

Ce compromis, qui devrait satisfaire, d'une part aux exigences légales et d'autre part à la conception imaginée par le promoteur, propose deux emplacements distincts pour la détention de ces animaux : un endroit public où les faucons seront placés en volière, l'autre inaccessible aux visiteurs où les rapaces seront soumis à la détention d'usage dans les fauconneries.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 avril 2001

Pierre-Alain de Meuron. Vétérinaire cantonal, 021/316'38'70 Jean-Luc Mermoud, chef de bureau au SVET, 021/316'38'70